

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (UMCM)
ci-après appelée « l'Université »,

D'UNE PART,

ET : L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET
PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
ci-après appelée « l'ABPPUM »,

D'AUTRE PART

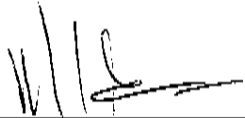
OBJET : Report d'échéance prévue à l'Annexe « E » de la convention collective de l'Unité des membres du personnel enseignant contractuel à temps partiel (Unité II)

Les parties conviennent que la date prévue pour l'approbation par les doyennes et les doyens des EQE sera reportée du 15 avril 2010 au 28 mai 2010.

Afin de prévenir la possibilité d'un préjudice que pourrait subir une candidate ou un candidat en raison du report de la publication des EQE, les parties conviennent que celles-ci figureront dans les annonces des charges de cours du semestre d'automne 2010 des facultés.

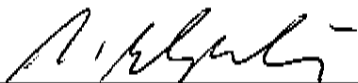
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ce 31^e jour de juin 2010.

Pour l'ABPPUM



Michèle L. Caron, présidente

Pour l'Université



Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration
et aux ressources humaines